

Papou,

Pour une raison que j'ignore, tu sembles remonter contre moi au point de me reprocher des choses totalement infondées.

Je ne t'ai jamais menti, je te l'ai même écrit dans ma lettre du 31 mars dernier : « *Contrairement à ce que tu sembles penser, je n'ai jamais été contre cette vente et n'ai absolument rien fait pour la retarder. A présent tu peux être assurée que je vais tout faire pour qu'elle soit réalisée.* » ; et cet engagement, je m'y tiens aujourd'hui plus que jamais.

Dans les premiers documents que j'avais reçus, en décembre 2007, les trois personnes qui étaient les plus lésées par la répartition forfaitaire réalisée par l'Etude *CHAINED & Associés* étaient Stéphane, toi et moi ; essentiellement Stéphane et moi. Non seulement cette répartition était injuste, mais en plus elle était erronée ; ce que M. LONGATTE en personne a fini par reconnaître, par écrit, dans un courrier daté du 28 mai dernier. C'est pour ces deux raisons que, depuis le 10 janvier de cette année, je réclame des explications et des justifications à ce clerc de notaire susnommé.

Personnellement, je n'ai jamais rien fait pour retarder cette vente. Bien au contraire, si l'Etude *CHAINED & Associés* avait répondu tout de suite à mes attentes, cette vente aurait pu être réalisée à la fin du mois de janvier dernier.

C'est uniquement parce que je n'ai pas pu obtenir en temps et en heure, de la part de cette Etude, les réponses que j'attendais, que je me suis vu obligé de prendre le temps de réaliser des démarches plus contraignantes, plus longues et, je tiens à le souligner, plus coûteuses.

Mais ces démarches n'ont pas été vaines. La dernière répartition mise en place avec l'Etude *CHAINED & Associés* nous permet à chacun d'entre nous une attribution plus importante, à l'exception de grand-père qui y perd à peine 3,44 % sur la totalité ; mais ces 3,44 % nous sont rétribués.

- Pour ne parler que de toi :

- au total, au lieu de ne te rapporter que CENT VINGT-SEPT MILLE UN EUROS et TREIZE CENTS (127 001,13 €), cette transaction immobilière te rapporte CENT TRENTE-SIX MILLE NEUF EUROS et CINQUANTE-QUATRE CENTS (136 009,54 €).

- En ce qui concerne Jean-Claude, André et Suzanne :

- au lieu de VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENTS TRENTE-SEPT EUROS et CINQUANTE CENTS (28 437,50 €), cette transaction immobilière leur rapporte TRENTE MILLE HUIT CENTS SOIXANTE-QUINZE EUROS (30 875 €).

- En ce qui concerne Stéphane :

- au lieu de DEUX CENTS HUIT MILLE SIX CENTS QUATRE-VINGT SIX EUROS et QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (208 686,93 €), cette transaction immobilière lui rapporte DEUX CENTS VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS et VINGT-TROIS CENTS (222 870,23 €).

Jamais je ne t'ai menti, Christiane ! Jamais de ma vie je ne t'ai menti et jamais de ma vie je ne t'ai voulu de mal ! Et même s'il est évident, je le reconnais, que mes démarches avaient pour priorité de défendre mon intérêt personnel, jamais je ne t'ai oubliée, je t'ai même incluse dans la proposition que j'ai récemment faite à M. LONGATTE pour te protéger !

Malgré tout cela, tu oserais me faire des reproches, à moi qui suis le seul à me battre et à défendre ton intérêt en même temps que je défends légitimement le mien ?

Sache pour ton information que cette proposition je l'ai faite en vue d'une issue rapide ! Sache que si je suis prêt à accepter de précipiter cette vente ce n'est que pour toi et Stéphane ! Je connais ta situation, tu me l'as suffisamment répétée, et je connais également la situation de Stéphane qui n'est absolument pas plus enviable que la tienne ; bien au contraire ! C'est uniquement parce que j'ai conscience des difficultés que vous traversez que j'ai fait cette proposition sans attendre la fin de mes démarches dont je ne pourrai, au minimum, espérer l'issue avant le mois d'octobre prochain ; ce qui, si j'attendais, repousserait la vente d'au moins cinq mois encore.

Evidemment, dans la mesure où depuis sept mois je suis le seul à me battre, à m'en prendre plein la gueule et à financer seul ces démarches, pendant que tout le monde en récolte les bénéfices, j'ai émis deux conditions :

- que me soient enfin restituées mes affaires, que certains membres de la famille se sont octroyés le droit de s'approprier, dont certaines me viennent de mon père
- que me soit assurée la somme de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000 €), ce qui me semble être une juste compensation, sans aucune exagération

Encore une fois, Christiane, je ne t'ai jamais menti et je n'ai aucune raison de te mentir aujourd'hui !

Pour te le prouver, je te joins à ce présent courrier un duplicata de ma proposition envoyée en recommandé AR à l'Etude *CHAINED & Associés*, ainsi que la photocopie des preuves de dépôt et avis de réception de ce dit courrier.

A présent que cette vérité est établie :

- Si tu as encore le moindre doute sur ce que je te dis, demande à M. LONGATTE ce qu'il en est, exige les photocopies de tous nos échanges de courriers (approximativement 178 feuilles A4, recto-verso pour nombre d'entre elles) et surtout, que tu le contactes par téléphone ou par courrier, demande toujours une réponse écrite de sa part ; car sans écrits, tout peut être dit, rien n'est garanti ! Et pour te prouver à quel point je n'ai pas peur de la vérité, je te redonne ses coordonnées :

M. LONGATTE Bertrand : Etude notariale CHAINED & Associés
139 rue Vendôme – 69006 LYON

Ligne téléphonique du standard de l'Etude : 04 72 75 76 00

- Si tu as encore, dans ton entourage, des gens qui prendraient plaisir à te dire sur mon compte des choses totalement fausses dans le seul but de te monter contre moi, je te demanderais de bien vouloir en témoigner par courrier, en m'écrivant qui te dit quoi sur moi ; cela me permettrait de pouvoir porter plainte pour diffamation ! Mais en attendant, je te serais plus que reconnaissant de faire preuve de discernement, car l'amour et la considération que j'ai pour toi me font d'autant plus souffrir de ton comportement à mon égard. Subir un tel harcèlement téléphonique de ta part m'est plus insupportable que lorsqu'il m'est infligé par tout autre membre de cette famille qui use de la même pratique.

Depuis le début de cette histoire, et je l'ai écrit à grand-père au mois de janvier, c'est pour éviter ce genre d'attitudes blessantes que j'étais par avance favorable à toutes les ventes !

J'ai téléphoné à grand-père, je lui ai même proposé de le rencontrer pour discuter de ces affaires ; mais, aussi conciliant que j'ai pu être, rien n'y a fait, en retour je n'ai été que méprisé. Le plus ironique dans cette histoire est que, si dès le mois de décembre grand-père avait simplement accepté de me parler, j'aurais signé cette répartition forfaitaire injuste et erronée sans même la vérifier et, aujourd'hui, tout serait depuis longtemps terminé ; tout ce que j'attendais, c'était une marque de respect pour justement ne pas me sentir spolié... Mais grand-père, se sentant tout puissant, s'est permis de me répudier, allant jusqu'à me renier.

Au bout du compte, malgré que je sois favorable à ces ventes et que je me batte dans l'intérêt de tous, vous autres osez vous en prendre psychologiquement à moi de la façon dont vous le faites en me harcelant... C'est aussi méprisable que dégueulasse ! Surtout quand on sait comment a fini mon père ! Il est beaucoup trop facile de pousser quelqu'un au suicide...

C'est le fait que tu aies pris part à ça, contre moi, que je ne te pardonnerai pas !

A présent, si tu n'avais pas d'ambition cachée en insistant autant, dès le départ de cette histoire, pour que je signe un document que je n'avais aucun intérêt à signer, alors tu ne devrais pas me reprocher de t'avoir fait gagner de l'argent et de t'avoir protégée.

En retour, je ne te demande pas de me remercier ; mais seulement d'accepter de signer et de me laisser en paix.

En espérant le plus sincèrement du monde que tu comprendras ma position et que tu ne m'en voudras pas d'en rester là.

Je t'embrasse.

D
M. BERNARD Sébastien
3 chemin de Taffignon
69110 STE FOY-LES-LYON

Tel : 04 78 59 32 36

D
Etude notariale CHAINE & Associés
139 rue Vendôme
69006 LYON

Ste Foy-Lès-Lyon, lundi 9 juin 2008.

U
A l'attention de M. LONGATTE Bertrand

Objet : Proposition en vue d'une issue rapide – envoyée en courrier recommandé AR
Référence : 136045 / BBL /

M. LONGATTE,

P
Par le présent courrier, je vous confirme la proposition que je vous ai soumise ce matin, à l'occasion de mon appel téléphonique.

Aux conditions sine qua non :

- L
- que me soient restitués, à mon domicile et avant même que ne soit arrêtée une date de rendez-vous de signature de compromis de vente, le phonographe et les disques vinyles macro-sillons de feu mon père que j'avais confiés à mon grand-père, M. Claudius-Jean BERNARD, dans le seul but qu'ils ne soient pas abîmés dans un garde-meubles, alors que j'étais contraint de déménager
 - que me soit restitué, à mon domicile et avant même que ne soit arrêtée une date de rendez-vous de signature de compromis de vente, le rouleau de paysagiste en béton que mes oncle et tante Jean-Claude et Christiane Marie Louise BERNARD m'avaient emprunté, à mon domicile, sans m'en demander la permission et sans jamais me l'avoir ramené
 - que me soit garantie, au travers du compromis de vente du tènement immobilier sis 8 et 8 bis rue Etienne RICHERAND - 31 rue Saint Antoine (Lyon 3^{ème}), l'attribution de la somme de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000 €) au travers d'une répartition forfaitaire

C
→ je m'engage à ne pas attendre le terme de mes démarches, engagées, comme vous le savez, en parallèle de cette transaction immobilière, pour accepter de signer les compromis et acte de vente dudit tènement immobilier

→ je m'engage également à ne pas faire intervenir d'autre notaire dans cette affaire, laissant ainsi à l'Etude CHAINE & Associés les bénéfices de cette transaction immobilière.

J'attire votre attention sur le fait que ces deux engagements dépendent exclusivement de la pleine satisfaction donnée à ces trois conditions.

A
Je souligne que la répartition forfaitaire que je vous demande expressément d'établir aujourd'hui ne doit pas enlever le moindre cent aux DEUX CENTS VINGT DEUX MILLE HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS et VINGT-TROIS CENTS (222 870,23 €) ni aux CENT TRENTE-SIX MILLE NEUF EUROS et CINQUANTE-QUATRE CENTS (136 009,54 €) respectivement attribués, dans la dernière présentation de répartition que vous m'avez soumise, à mon frère, M. Stéphane Daniel BERNARD, et à ma tante, Mme Christiane MOUSSIER nommée Mme Christiane BERNARD sur vos documents.

T
En conclusion : je m'engage solennellement, au travers de ce présent courrier, à accepter de conclure cette transaction immobilière dans les plus brefs délais, sans autre condition aucune, au lendemain de la restitution de mes biens et de la réception du nouveau compromis de vente, relatif à cette présente demande de répartition ; sous réserve que vous n'apportiez pas de modifications autres à ce projet.

A
Vous remerciant par avance de bien vouloir me répondre par courrier postal uniquement.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Destinataire

Etude Nolaniote
CHAIWE & ASSOCIES
139 Rue VENDOME
69006 LYON

SGR2 V2 D76 4A - N45.243 - 07/06

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans
n'importe quel bureau de Poste.

69340 FRANCHEVILLE

*H

CRBT :

Date : 09/06/08
Prix : 4,35EUR

Niveau de garantie : 8 € 153 € 458 €

Numéro de l'envoi : RA 89 540 471 6 FR

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de SAFFIGNON
69110 Ste FOY-LCS-LYON



LA POSTE

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

RCS PARIS 356 000 000

En provenance de :

~~Etude Nolaniote
CHAIWE & ASSOCIES
139 Rue VENDOME
69006 LYON~~

Présentation le :

11 JUN 2008

Distribution le :

11 JUN 2008

Signature du destinataire ou
mandataire
(Préciser nom et prénom)

[Signature]

RCS PARIS 356 000 000



LA POSTE

**RECOMMANDÉ -
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : RA 89 540 471 6 FR

Renvoyer à l'adresse
ci-dessous : FRAB

M. BERNARD Sébastien

3 chemin de SAFFIGNON

69110 Ste FOY-LCS-LYON



Destinataire

Madame
NOUSSIER Christiane

7 Rue NEUVE
69630 CHAPONOST

Numéro de l'envoi : RA 58 540 911 0 FR



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

M. BERNARD Sébastien

3 chemin de TAFFIGNON
69110 Ste FOY-LES-LYON

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans
n'importe quel bureau de Poste.

SGR 2 V2 MSR 01
06-40107-10 08-06

69110 SAINTE FOY LES LYON

*H

Date : Prix : CRBT :

17/06/08 4,68EUR L1

Niveau de garantie : 8 € 153 € 458 €

RCS PARIS 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

~~Madame
NOUSSIER Christiane
7 Rue NEUVE
69630 CHAPONOST~~

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : RA 58 540 911 0 FR



Renvoyer à l'adresse
ci-dessous :



Présentation le : 23 / 06 / 08

Distribution le : / /

Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)

Noussier

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de SAFFIGNON
69110 Ste FOY-LES-LYON

RCS PARIS 356 000 000

